



**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**

tél:02/422.31.48
fax:02/422.31.59
e-mail: sdullier@jette.irisnet.be
Commission de concertation
Votre correspondante: Suzanne DULLIER

Madame, Monsieur,

ORDRE DU JOUR COMMISSION DE CONCERTATION DU 05/06/2015

09h00: Approbation du procès-verbal de la réunion du 08.05.2015.

Demandes soumises aux mesures particulières de publicité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme:

- 1) 09:20: **J.9132 - ITC Research c/o Monsieur Geert Suvéé :**
Permis d'urbanisme :
 - objet modifié de la demande : régularisation d'une extension en façade arrière et construction d'un cabanon de jardin en fond de parcelle d'un immeuble et aménagement de bureaux dans un bâtiment comprenant 3 unités de logement;
 - objet initial de la demande : la transformation d'un immeuble de 3 logements en unifamiliale, extension en façade arrière et construction d'un cabanon de jardin en fond de parcelle,Boulevard de Smet de Naeyer 45.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Zone d'habitation du PPAS 7.03 du quartier du Centre approuvé par A.E. du 19.12.1991;
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la limite arrière extrême de la construction.
Enquête publique du 14/05/2015 au 28/05/2015

- 2) 09:45: **J.9903 - Monsieur et Madame AOUSSAR - BENAMAR :**
Permis d'urbanisme : l'extension au rez-de-chaussée et au 1er étage en façade arrière d'une maison unifamiliale,
Rue Bonaventure 6.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).
Enquête publique du 14/05/2015 au 28/05/2015

- 3) 10:00: **J.9892 - Madame Roselyne CHAIDRON :**
Permis d'urbanisme : la construction d'une annexe au rez-de-chaussée et 1er étage et la reconstruction du mur de clôture avec abattage d'un arbre,
Rue Antoine Baeck 145.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);

Dérogation à l'art. 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable).
Enquête publique du 14/05/2015 au 28/05/2015

- 4) 10:20: **J.9816 - Balkimmo S.A. c/o Monsieur Frédéric Balcaen :**
Permis d'urbanisme : la construction d'un immeuble de 7 logements à front de rue,
Rue Saint-Norbert de 66 à 68.
Zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Zone mixte (résidentielle + industrielle) et zone industrielle du PPAS
"QUARTIER de l'HÔPITAL" approuvé par l'A.R. du 27.09.1962 (en cours
d'abrogation);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne le gabarit;
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art. 5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant);
Application de la prescription générale 0.6 du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).
Enquête publique du 14/05/2015 au 28/05/2015

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation les 09.05, 04.07, 19.12.2014 et 08.05.2015:

- 5) 10:45: **J.9571 - Monsieur et Madame MILKOWSKI et TICHONIUK :**
Permis d'urbanisme :
- objet de la demande modifiée : Aménagement de 2 duplex au-dessus d'un entrepôt en intérieur d'îlot et réaménagement d'une unifamiliale dans le bâtiment à front de rue avec bureau au rez-de-chaussée avec la création de lucarnes en façade avant;
- objet de la demande initiale : Aménagement de 3 unités de logement au-dessus d'un entrepôt en intérieur d'îlot et aménagement de 2 unités supplémentaires dans le bâtiment à front de rue,
Chaussée de Jette 574.
Zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Zone d'espace public qui relie les quartiers et de caractère mixte, zone d'arrière-bâtiments et zone de cours et jardins avec construction d'annexes limitée (taux maximal d'emprise 100%) du PPAS 8.04 du quartier Albert approuvé par l'A.G. du 21.01.1999;
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art. 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).
Enquête publique du 13/06/2014 au 27/06/2014

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 08.05.2015:

- 6) 11:00: **J.9827 - Rene Magritte Museum asbl c/o Monsieur Garitte Andre :**
Permis d'urbanisme : Transformation du bâtiment en musée d'art abstrait,
Rue Essegem 135.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement);
Application de l'art. 147 du COBAT : demande soumise à rapport

d'incidences (création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m² sont accessibles aux utilisations de ces équipements);

Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);

Soumis à l'avis de la Commission pour le motif suivant :

Application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours d'inscription depuis max 2 ans).

Enquête publique du 16/04/2015 au 30/04/2015

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 08.05.2015:

- 7) 11:15: **J.9821 - Monsieur et Madame FINET - VANDERSYPEN :**
Permis d'urbanisme : Réaffectation d'une imprimerie en immeuble de 10 logements, Rue Dupré de 114 à 116.
Zone mixte, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes);
Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Soumis à l'avis de la Commission pour le motif suivant :
Application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics).
Enquête publique du 16/04/2015 au 30/04/2015

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 08.05.2015:

- 8) 11:30: **J.9865 - "UPGRADE WEST" S.A. c/o Monsieur VAN DAMME Tom :**
Permis d'urbanisme : Transformation d'un immeuble de bureaux (MSF) en kots étudiants (180 chambres), Rue Dupré 94 et Rue Dupré 112.
Zone mixte, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (toiture verte);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Dérogation à l'art. 36 §1 2° du titre VI du RRU (enseigne ou la publicité associée à l'enseigne placée parallèlement à une façade ou à un pignon en zone restreinte).
Enquête publique du 16/04/2015 au 30/04/2015

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 08.05.2015:

- 9) 11:50: **J.9794 - GVL S.P.R.L. c/o Monsieur LAHON Hugo :**
Permis d'urbanisme :
- objet initial de la demande : Construction d'un immeuble de 12 logements avec 12 emplacements de stationnement au sous-sol;

- objet modifié de la demande : Construction d'un immeuble de 11 logements avec 11 emplacements de stationnement au sous-sol,
Rue Esseghem.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).
Enquête publique du 16/04/2015 au 30/04/2015

Le Président,

P. LEROY

N.B. : Les heures de passage sont données à titre indicatif. Veuillez tenir compte du fait que des retards éventuels peuvent survenir.
Les avis de commission de concertation seront disponibles sur le site de la commune (www.jette.irisnet.be) dans le courant de la semaine qui suit la commission.